

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2011

Le 29 avril deux mil onze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 22 avril 2011 adressée par Monsieur Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mmes et MM. ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, DUPUIS Alain, FOURNIER Michel, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale

Pouvoirs : Mme FAYARD Monique à M. BOISSAT Paul
M. GIRAUDET Thierry à M. PEREZ Pierre
Mme JEAN Brigitte à M. ASTIER Raymond
Mme MITON Sophie à Mme CHARCOT Catherine
M. BOILE Antoine à M. CHAUVE Pierre

Secrétaire de séance : Catherine CHARCOT

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

ORDRE DU JOUR :

- Taux d'imposition 2011
- Budget 2011 :
 - Commune
 - Assainissement
 - Biens sections Epinet et Puy-Chany
- Ecole : choix de maîtrise d'œuvre
- Subventions « amende de police » : voirie rue de Riom
- Transfert du lotissement « les Hameaux de St-Beauzire » dans le domaine communal
- Encaissement de chèque concernant un sinistre
- Amortissement du compte 2041
- Infos sur les commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Contrat pour besoin occasionnel concernant la voirie

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité

1/ TAUX D'IMPOSITION 2011

Au préalable du Conseil, 2 réunions Finances ont été organisées afin d'étudier différents scénarios. La commission Finances propose aux élus une augmentation minimale de 1 % des taux des trois impôts locaux, soit :

- | | | |
|--------------------|----------------------|--|
| • Taxe habitation | de 10,33 % à 10,43 % | VOTE : <u>Pour</u> à l'unanimité des présents |
| • Foncier bâti | de 11,08 % à 11,19 % | VOTE : <u>Pour</u> à l'unanimité des présents |
| • Foncier non bâti | de 71,75 % à 72,47 % | VOTE : <u>Pour</u> à l'unanimité des présents |

2/ BUDGETS 2011

a- COMMUNE

Le budget proposé pour l'année 2011 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 807 174,35 € pour la section de fonctionnement et 1 233 930,36 € en investissement.

Monsieur le Maire fait remarquer que les subventions accordées par l'Etat sont toutes en baisse. Toutes les opérations ne pourront être entièrement réalisées sur l'année mais il est obligatoire de les faire apparaître au budget dans leur globalité au budget. Il engage les membres des commissions à être attentifs aux devis proposés pour tout projet.

FONCTIONNEMENT	BU 2011	INVESTISSEMENT	BU 2011
DEPENSES		DEPENSES	
Charges à caractère général	615 044.95 €	Remboursements d'emprunts	84 910.00 €
Charges de personnel	558 620.00 €	Travaux	717 732.55 €
Opérations d'ordre entre sections	39 760.00 €	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
Autres charges de gestion courante	246 508.00 €	Solde d'exécution d'investissement reporté	120 332.81 €
Virement à la section d'investissement	292 821.40 €	Opérations d'ordre	5 000,00 €
		Immobilisations incorporelles	283 713.00 €
Charges financières	54 420.00 €	Autres immobilisations financières	18 830,00 €
		Immobilisation en cours	3 412,00 €
	1 807 174.35 €	TOTAL	1 233 930.36 €
RECETTES		RECETTES	
Excédent de fonctionnement	430 889.09 €	Virement de la section de fonctionnement	292 821.40 €
Atténuation de charges	51 471.00 €	Dotations fonds divers (FCTVA, TLE + 1068)	408 678.96 €
Opérations d'ordre entre sections	5 000,00 €	Subventions d'investissement	10 912.00 €
Produits des services	94 300.00 €	Opérations d'ordre	39 760,00 €
Impôts et taxes	808 226.26 €	Emprunts	400 000,00 €
Dotations et participations	369 288.00 €	Subventions pour travaux	81 758.00 €
Autres produits de gestion courante	45 000,00 €		
Produits exceptionnels	3 000,00 €		
	1 807 174.35 €	TOTAL	1 233 930.36 €

❖ FONCTIONNEMENT :

011 : Charges à caractère général : elles s'élèvent à 615 044,95 € (dont fonds de roulement pour un montant de 120 216,00 €).

VOTE : Pour à l'unanimité

012 : Les charges de personnel sont proposées à hauteur de 558 620,00 €. Cette prévision prend en compte les avancements et reclassements réglementaires et l'organisation des remplacements du personnel. Elles prévoient également la création d'un demi-poste de secrétariat.

VOTE : Pour à l'unanimité

65 : Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 246 508,00 €.

- Indemnités des élus : 30 400,00 €

La commission des finances propose d'augmenter les indemnités des élus au 1er mai 2011 :

- le montant de l'indemnité du Maire passerait de 21,15 % à 23,70 % de l'indice brut 1015 et celui des adjoints de 7,94 % à 9,21 %.

- La contribution au SDIS s'élève à 47 601,00 €.
- SIEG : 111 171,00 € et SBA 3000 €
- Contrat d'association avec l'OGEC : la commission scolaire a réévalué le montant à verser par enfant habitant la commune pour l'année 2011 à 485.99 €
- Transport scolaire : 7000 €
- Subventions : 7 300,00 € seront versés au CCAS et 21 606,00 € seront versés aux diverses associations de la commune, selon la répartition suivante :

CCA	5 628.00 €
CCA subvention exceptionnelle	700.00 €

FJEP	3 025.00 €
USSB	2 417.00 €
TENNIS ET LOISIRS	1 957.00 €
CLUB DE L'AMITIE	1 180.00 €
AMICALE DES POMPIERS	919.00 €
SAPEURS POMPIERS subvention exceptionnelle	500.00 €
ASS. JEUNES POMPIERS	206.00 €
CHASSE	644.00 €
APEL	327.00 €
FCPE	382.00 €
SOCIETE DE PECHE	320.00 €
UNC	248.00 €
ASS DES COMMERCANTS ET ARTISANS	212.00 €
CLUB FORMATEURS LIMAGNE	253.00 €
PREVENTION ROUTIERE	153.00 €
COMICE AGRICOLE	100.00 €
TWIRLING	645.00 €
TWIRLING subvention exceptionnelle	100.00 €
ASS BD EN LIMAGNE	1 000.00 €
OGEC	1 190.00 € (34 enfants x 35 €)

VOTE : Pour 18 voix, **1 contre** (Antoine Boile, concernant les indemnités des élus)

66 : Charges financières : les intérêts s'élèvent en 2011 à 54 420,00 € (soit. 50 900,00 € d'intérêts des emprunts et 3 520,00 € d'intérêts EPF/SMAF)

VOTE : Pour à l'unanimité

042 : Opérations d'ordre entre sections : 39 760,00 €

VOTE : Pour à l'unanimité

023 : Virement à la section d'investissement : 292 821,40 €

VOTE : Pour à l'unanimité

En recettes de fonctionnement :

L'excédent de l'année 2010 a été affecté pour 430 889,09 €

70 : Les produits des services sont proposés à 94 300,00 €

VOTE : Pour à l'unanimité

73 : Le produit des impôts et taxes s'élève à 808 226,26 € (les contributions directes s'élèvent à 620 586,00 €, la part de la taxe professionnelle unique perçue par Saint-Beauzire est de 162 510,26€ soit 37 131,00 € d'attribution de compensation et de 125 378,54 € de dotation de solidarité communautaire.

VOTE : Pour à l'unanimité

74 : Les dotations et participations de l'Etat et des collectivités s'élèvent à 369 288,00 € dont 262 715,00 € de dotation forfaitaire.

VOTE : Pour à l'unanimité

75 : Les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) sont prévus à 45 000,00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité

77 : Les produits exceptionnels s'élèvent à 3 000,00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité

013 : Le chapitre atténuation de charges concerne le remboursement des absences de personnel et les aides de l'Etat pour les contrats aidés. Il est évalué à 51 471,00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité

042 : Les opérations d'ordre entre sections semontent à 5 000,00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité

❖ INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement sont constituées d'achats d'équipement ou de travaux réalisés sur la commune, et du remboursement du capital des emprunts.

- En dépenses non affectées

Le solde d'exécution d'investissement reporté s'élève à 120 332,81 €. (déficit)

Le remboursement des emprunts s'élève à 84 910,00 €

Créance à EPF/Smef : capital 18 300,00 €

Opération d'ordre : 5 000,00 €

Immobilisations corporelles : 283 713,00 € (achat de l'immeuble rue du Couvent)

VOTE : Pour à l'unanimité

- En recettes non affectées

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 292 821,40 €.

L'affectation du résultat de fonctionnement s'élève à 353 677,96 €.

Le fonds de compensation de la TVA est de à 29 721,00 €.

La taxe locale d'équipement est de à 25 280,00 €.

Les subventions au titre des amendes de police s'élèvent à 7 500,00 €.

Les opérations d'ordre entre sections s'élèvent à 39 760,00 €.

Emprunt : 400 000,00 €

VOTE : Pour à l'unanimité

Les opérations suivantes ont été **votées à l'unanimité** en dépenses et en recettes :

	DEPENSES	RECETTES
Espace sportif	1 721.00 €	
Voirie urbaine	66 981.00 €	
Stade	303 281.00 €	77 400.00 €
Voirie rurale	20 000.00 €	
Espace culturel	4 083.00 €	
Matériel de voirie	18 305.00 €	
Ecole	29 900.00 €	
Bâtiment divers	21 827.40 €	
Salle des fêtes	1 361.00 €	
Restaurant scolaire	900.00 €	
Mairie	8 570.00 €	
Cimetière	3 100.00 €	
Total	480 029.40 €	77 400.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité

Les « Reste à réaliser » en 2010 sont de :

Dépenses : 237 703,15 €

Recettes : 4 358,00 €.

Ce budget permet de lancer les opérations importantes envisagées par l'équipe municipale, à savoir :

- les travaux d'aménagement du stade avec vestiaires sportifs,
- la Zone Pilote d'Habitat,

tout en continuant l'entretien et la mise en conformité des bâtiments communaux

b- BIENS DE SECTIONS : EPINET et PUY-CHANY

DEPENSES		RECETTES		
	2011			2010
	Prévision			Prévision
Entretien terrains	6 205,00 €			
Entretien voirie	5 268,18 €	7083	Revenus des immeubles	2 500,00 €
Taxes foncières	2 000,00 €	002	Résultat reporté	10 973,18 €
Total	13 473,18 €		Total	13 473,18 €
DEPENSES		RECETTES		
Immobilisations corporelles	505,00 €	001	Résultat reporté	505,00 €
		1068	Excédent fonct capitalisé	
		021	Virement de sect fonctionnt	
Total	505,00 €		Total	505,00 €

VOTE : Pour à l'unanimité

c- ASSAINISSEMENT « M49 »

Monsieur Pérez expose la demande de remboursement d'un trop-perçu par la SEMERAP. Cette somme sera restituée, sur deux années, pour ne pas déstabiliser le budget assainissement. Ce budget permet de conserver la surtaxe à un euro mais il est important d'engager une réflexion sur l'évolution de la surtaxe d'assainissement avec la possibilité d'inclure une part fixe dans son calcul.

Il présente ensuite le budget d'Assainissement pour 2011 :

DEPENSES	Prévision 2011	DEPENSES	RaR 2010	Prévision 2011	Total
Affermage eaux pluviales	21 900,00	Emprunts		15 535,00	15 535,00
Autres matières - fournitures	2 000,00				
Entretien et réparations	7 275,22	Honoraires + études	38 400,00		38 400,00
Frais financiers	33 996,00	Autres travaux	40 530,31		40 530,31
Mission d'assistance	2 500,00	Amortissement subvention		30 245,00	30 245,00
Dotation aux amortissements	65 656,00	Immobilisations corporelles		554 618,00	554 618,00
Remboursement Semerap surtaxe	22 536,00	Autre Immobilisation financière		95 806,00	95 806,00
Virement section investissement	21 853,87				
TOTAL	177 717,09	TOTAL	78 930,31	696 204,00	775 134,31
RECETTES		RECETTES			
Résultat reporté d'exploitation	52 072,09	Résultat reporté investissement		90 470,44	90 470,44
		Emprunt		110 000,00	110 000,00
Surtaxe d'assainissement	70 000,00	Virement de la section fonctionnement		21 853,87	21 853,87
Subvention Commune	21 900,00	Immobilisations en cours		95 806,00	95 806,00
Droits de branchement	3 500,00	Subv Agence de l'eau/Epinet		147 771,00	147 771,00
Prime Agence Bassin Loire-Bretagne		Subv Conseil Gal/réseau Epinet		147 771,00	147 771,00
Reprise de subvention	30 245,00	Amortissement construction		56 639,00	56 639,00
		Amortissement installation matériel outillage		9 017,00	9 017,00
		Autres Immobilisations financières		95 806,00	95 806,00
TOTAL	177 717,09	TOTAL	0,00	775 134,31	775 134,31

VOTE : Pour à l'unanimité

3/ Contrat pour besoin occasionnel : voirie

Devant l'urgence des besoins à satisfaire en matière de travaux saisonniers, il conviendrait de créer un poste d'Adjoint des Services Techniques de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures pendant 3 mois à compter du 9 mai 2011.

VOTE : pour à l'unanimité

4/ Ecole : choix de maîtrise d'œuvre

Pour mener à bien le projet de construction et rénovation de bâtiments pour l'école publique de la commune, il convient de s'entourer des services d'un cabinet d'architectes pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Une consultation a été lancée le 4 mars 2011.

14 dossiers de candidatures ont été reçus dans les délais.

Un complément d'information a été demandé aux 14 candidats.

Lors de la commission d'ouverture des plis du 17 mars 2011, l'ensemble des dossiers a été examiné.

Les critères retenus étaient :

- Critère 1 : valeur technique du prestataire. Critère noté sur 20, (organisation de la mission, méthodologie, moyens en personnel et matériel...)
- Critère 2 : procédure de travail pour assurer la qualité des prestations en fonction des particularités du projet. Noté sur 20,
- Critère 3 : références. Noté sur 20,
- Critère 4 : prix de la prestation. Noté sur 40.

La commission propose de retenir le cabinet « FR Architectes », pour une mission de maîtrise d'œuvre à hauteur de 61 677 € HT, pour un coût estimatif de travaux de 69 300 € HT.

VOTE : pour à l'unanimité

5/ Subvention « amendes de police » : voirie rue de Riom

Pour gérer les problèmes de circulation routière et améliorer la sécurité, des travaux sont envisagés rue de Riom, à Saint Beauzire.

Un programme de travaux a été élaboré avec les services du Conseil Général du Puy-de-Dôme, pour un montant estimatif de 26 340€ HT.

Ce programme sera inscrit pour une réalisation en 2011.

Une demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2010 serait déposée auprès des services du Conseil Général.

Après en avoir délibéré ; l'assemblée décide à l'unanimité :

- de valider le programme de travaux de voirie dans la rue de Riom à hauteur de 26 340€ HT, pour l'année 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour ce programme.

VOTE : Pour à l'unanimité

6/ Transfert du lotissement « Les Hameaux de St-Beauzire » dans le domaine communal

L'association syndicale des Hameaux de Saint Beauzire a demandé le transfert des voiries et espace verts du lotissement dans le domaine communal. M. le Maire explique qu'il est possible d'accepter l'ensemble des espaces communs, ou simplement la voirie. Monsieur Paul Boissat présente les impacts de ce transfert, notamment en charge de travail pour les équipes de voirie pour l'entretien des espaces verts. Pour pouvoir prendre une décision définitive, une étude sera réalisée sur l'état de la voirie, des candélabres, du mobilier urbain, et l'assainissement, ainsi que le

coût de leur prise en charge par la collectivité. Un vote de principe est proposé, pour pouvoir lancer l'étude de ce dossier.

Vote de principe sur le transfert du lotissement des Hameaux de Saint-Beauzire dans le domaine communal : 18 voix **pour**, 1 **abstention** (Mme Catherine Charcot)

7/ Encaissement de chèques d'indemnisation d'un sinistre

L'assurance GROUPAMA vient de procéder à l'indemnisation du sinistre concernant l'accident survenu le 9 février 2011 avec le véhicule Volkswagen 2508 YQ 63 de la commune.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 1237.34 € (facture de réparation : 1349.34 €, déduction de la franchise : 112.00 €). Il conviendrait :

- d'encaisser les chèques d'indemnisation,
- d'inscrire la somme, en recette de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité

8/ Amortissement compte 20441

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'amortir les immobilisations imputées aux comptes du chapitre 20 et propose d'en définir les durées.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'amortir comme suit les immobilisations réalisées :

- | | |
|---|--------|
| - Etudes d'urbanisme au compte 202 : | 3 ans |
| - Concessions et droits au compte 205 : | 3 ans |
| - Etude pour investissement au compte 2031 : | 3 ans |
| - Frais de publication et d'insertion compte 2033 : | 3 ans |
| - Organismes publics compte 20441 : | 10 ans |

VOTE : Pour à l'unanimité

9/ Infos sur les commissions

• Deuxième Commission : *Aménagement du territoire, Services techniques* :

- Voirie : M. Boissat expose les changements concernant les contrats aidés. En effet, jusqu'à présent les contrats aidés étaient pris en charge à hauteur de 26 heures. Désormais la prise en charge se fait sur 20 heures seulement. Néanmoins, devant la charge de travail quotidienne, la commission estime qu'il faut maintenir ces contrats sur 26 heures et compenser la prise en charge. Avis favorable de l'assemblée.

- Agriculture : différents projets sont en cours : chemins, taillage des haies, projet Natura 2000.

- Assainissement : les délibérations concernant le choix d'une entreprise pour les études pour Puy-Chany et Epinet se feront courant Mai.

Comice agricole : Raymond Astier transmet les remerciements du Comice agricole pour la coupe et la subvention octroyées par la Commune.

- Lotissement G.-Brassens : les travaux d'accès de voirie sont terminés. La réception sera proposée prochainement.

• 4ème Commission : *Activités sportives - Vie associative - Jeunesse* :

Les retours sont très positifs concernant l'organisation et la tenue du cross des écoles à Saint-Beauzire. Concernant les vestiaires du terrain de foot, les propositions de l'architecte sont à l'étude, en concertation avec les dirigeants de l'USSB et du GFL.

• 6ème commission : *Communication, Culture et Intercommunalité* :

- Un cours d'informatique est proposé depuis quelques semaines. 14 personnes sont inscrites.

- Madame Mizoule informe l'assemblée du coût du bris de vitre de l'Espace culturel, suite à des dégradations, d'un montant de 675,00 euros. Monsieur le Maire rappelle que des plaintes diverses ont été déposées concernant les différentes dégradations observées et des condamnations ont été énoncées, avec demande de remboursement des frais de remise en état.

- Zone Pilote d'Habitat : les négociations foncières sont en cours.

10/ Dates à retenir :

10 mai : commission Sport

11 mai : commission Agricole

27 mai : Conseil municipal

La séance est levée à 23 heures.